



Droit des contrats: contrat de vente/de location

Par **Flora83000**, le **02/12/2015** à **14:18**

Bonjour, j'ai un cas pratique a faire et j'aimerais ci possible qu'on m'aide à le résoudre...
Voilà:
Franklin et Martin viennent d'avoir leur diplome d'avocat et souhaitent s'installer. Ils doivent alors louer un local et acheter du matériel informatique. Apres quelques jours de recherches, ils trouvent un petit appartement a louer avec 4 pieces qui deviendront 2 bureaux, une salle d'attends et une salle de réunion, ainsi qu'un grand hall pour y installer leur secretaire. Pour travailler au mieux, les compères ont aussi acheté des ordinateurs, une imprimante, une photocopieuse et des logiciels adaptés.
Des les premiers jours, ils se rendent compte que la chasse d'eau est en mauvais etat. Ils téléphonent au propriétaire qui leur apprend qu'il a contacté un plombier et a adressé le devis et le cheque d'un montant correspondant à l'ancien locataire, à charge pour ce dernier de prendre contact avec l'artisan. Le propriétaire estime avoir deja payé pour les réparations. Si celles-ci n'ont pas été faites, il appartient a Franklin et Martin de se retourner contre l'ancien propriétaire. Qu'est-ce que les jeunes avocats peuvent réelement faire ?
Ensuite, les amis s'aperçoivent que l'un des logiciels informatique qu'ils ont achetés n'est pas adapté a leurs besoins. Ils estiment que le vendeur ne les a pas bien conseillés et souhaitent revenir sur leurs achat. Que peuvent-ils faire, dans ce cas aussi ?
Merci